



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 02617

Numéro SIREN : 347 984 254

Nom ou dénomination : LETTRING SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2012 sous le numéro de dépôt A2012/027029



4245629

Dénomination : LETTRING SERVICE
Adresse : 151 avenue Franklin Roosevelt 69150 Decines-charpieu - FRANCE-
n° de gestion : 1988B02617
n° d'identification : 347 984 254
n° de dépôt : A2012/027029
Date du dépôt : 09/11/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale



4245629

« LETTRING SERVICE »

Société par actions simplifiée au capital de 42 650 euros
Siège social : DECINES CHARPIEU (69150) - 151, avenue Franklin Roosevelt

347 984 254 R.C.S. LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2010

L'an deux mille dix,
et le vingt-neuf juin,
à quatorze heures trente,

les associés de la Société dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Damien BERJON préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Bernard DUCARRE est désigné en qualité de scrutateur.

Le Commissaire aux comptes titulaire est absent excusé.

Maître Jean-Paul VEZZOLA, pris en dehors de l'assemblée, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 85 300 actions, sur les 85 300 actions émises par la Société.

Le Président rappelle que les décisions collectives des associés seront adoptées au cours de la présente assemblée compte tenu de sa nature à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés ou votant par correspondance

Puis, le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été mis à la disposition des associés quinze jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Décision à prendre concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire.
- Décision à prendre concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoirs à donner.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion et des rapports du Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de la société « EXCO LOIRE », commissaire aux comptes titulaire de la Société, expire avec la présente assemblée générale ordinaire annuelle, décide de nommer en ses lieu et place pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015, savoir :

- la société « ORIAL »,
sise à LYON (69009) - 15, quai du Commerce, Immeuble « Le Thélémus »,
en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Madame Nicole GIACOMEL, commissaire aux comptes suppléant de la Société, expire avec la présente assemblée générale ordinaire annuelle, décide de nommer en ses lieu et place pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015, savoir :

- Madame Bernadette RENARD,
sise à LYON (69009) - 15, quai du Commerce, Immeuble « Le Thélémus »
en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

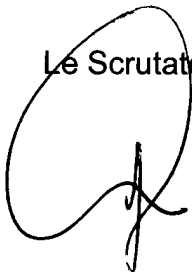
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Scrutateur et par le Secrétaire.

Le Président



Le Scrutateur



Le Secrétaire



CERTIFIÉ CON FORME